

Monsieur Jean Baptiste BERGAMO
Directeur Général Rail -SAB et SAT
Newrest Wagons-Lits France
17 rue André Gide
75015 Paris

Monsieur le Directeur,

Notre organisation syndicale a préparé des propositions basées sur les attentes et les besoins exprimés par nos collègues, pour parvenir à des accords justes et équitables.

Salaires et indemnités

- Augmentation de 4 % des salaires de base pour l'ensemble du personnel TGV et Intercités rétroactif au 1^{er} janvier 2025. (Employés, Maîtrises et Cadres)
- Garantie d'une moyenne d'intéressement pour les commerciaux en réserve sur les périodes de faible activité.
- Bonus commercial : diminution du nombre de courses de référence pour le bonus mensuel à 12.
- Revalorisation de la prime BP à 30 € et paiement d'une prime BP doublée en cas d'absence de l'agent 2.
- Part variable administrative portée à un mois de salaire.
- Forfait du prime petit-déjeuner à 2,5 MG.
- Augmentation du forfait taxi à 50 €.
- Augmentation des tickets restaurant à 12 €.
- Comptabilisation des heures de découché dans l'amplitude ou prime pour les découchés longs (+ 10h).
- Comptabilisation totale des coupures supérieures à 4 heures ou prime pour toutes les coupures supérieures à 4 heures.
- Négociation d'une catégorie "Formateur".
- Prise en charge de 75% des frais de transports y compris forfait mobilité durable et remboursement maximal du forfait mobilité, indexé sur celui du pass Navigo.
- Augmentation de 2% pour chaque échelon de la grille d'ancienneté et au-delà de la 20^{ème} année.
- Hausse de la prime d'assiduité de GDE et application à tout le périmètre et à toutes les catégories de salariés.
- Augmentation taux horaire dans les détachements coaching, augmentation prime journée pool formateur
- Prime de compensation, pour les agents en HLP ou réservation de place assise.
- Cartes avantage SNCF et promotions : Perte d'intéressement nous demandons une compensation financière pour les agents.

Conditions de travail :

- Négociation pour la chambre de jour à 2 h 30 si canicule et grand froid.
- Plannings des commerciaux sur deux mois et chiffrage des lignes de planning pour une meilleure équité sur l'intéressement.
- Prise en charge du forfait téléphonique des commerciaux en attendant la mise en place d'un système adapté de communication.
- Négociation d'un accord sur le télétravail au volontariat.
- Demande de places de parking sur l'ensemble des sites du périmètre.
- Plan Senior applicable aux Adjoints UO et administratifs selon volontariat ainsi qu'aux commerciaux ayant des restrictions médicales et de réserve sur certains sites.



- RTT : compensation en RTT pour les salariés à temps partiel (administratifs postés ou non postés, cadres intégrés) au prorata des heures contractuelles.
- Application de la grille administrative : passage à l'échelon supérieur pour tout le personnel concerné.
- Services supports, cadres et services administration : nous demandons des fauteuils ergonomiques et souris ergonomiques.
- Monnayeurs sur tous les sites.
- Possibilité pour les salariés NEWREST d'avoir accès aux locaux SNCF dans les villes qui en disposent.
- Accès au temps partiel choisi pour le personnel administratif et cadres y compris les cadres intégrés.
- Places de parking pour les salariés sur tous les sites.
- Mise en place d'une application sur la tablette donnant les voies de départ et arrivée des TGV sur les réseaux qui en sont pourvus (ex : Note de Gare pour GDL)
- Diminution du nombre de jours de détachement CDB et harmonisation du nombre de jours sur tous les sites.
- CP SAB : finir la veille des congés, au maximum FS à 19h et une reprise avec une PS pas avant 8h. (Pour 14 jours de CP).
- Planning de réserve : 6 jours de repos planifiés au lieu de 4.

Social

- Réduction de la carence maladie à 2 jours pour un arrêt maladie. (Hors contrats WL et SOREFI)
- Réduction de la condition d'ancienneté minimale d'un an à 6 mois pour bénéficier du complément employeur.
- Incapacité temporaire de travail : indemnisation au même titre pour les catégories Employés et Maîtrises que dans le contrat de prévoyance cadre et aux mêmes conditions.
- Remise des contrats prévoyance en mains propres.
- Mise à jour des bénéficiaires de la garantie décès.
- Prise en charge de la Mutuelle à 100% par l'entreprise.
- Pôle handicap : mise en place d'un pôle handicap.
- Embauches de CDI sur 2025.

Nous vous demandons que notre convention collective nationale de la restauration ferroviaire (CCNRF) soit rattachée à celle de la branche ferroviaire.

Veillez agréer, Monsieur le directeur général, mes respects.

Pour Force Ouvrière
La déléguée syndicale centrale



Copie : Madame Laurence VILLEMENOT, DRH Newrest Wagons-Lits

